

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

32-102

ORDONNANCE N° 04/90/Du 31 Mars /1990
Portant transformation de l'Unité d'Affores-
tation Industrielle du Congo en Société Anonyme.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 006-89 du 17 Février 1989 autorisant le Président de la République, Chef du Gouvernement, à légiférer par Ordonnance dans les matières économiques relevant de la compétence de la loi ;

Vu l'Ordonnance n° 17-78 du 10 Mai 1978 portant création de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo telle que modifiée par l'Ordonnance n° 12-82 du 28 Septembre 1982 ;

Vu le décret n° 87-150 du 5 Mai 1987 approuvant les Statuts de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo ;

Vu le Protocole signé entre la République Populaire du Congo et la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine en date du 6 Janvier 1990 ;

Vu le décret n° 89-631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 89-633 du 12 Août 1989 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 89-640 du 31 Août 1989 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu les Avis du Bureau de l'Assemblée Nationale Populaire et du Conseil Constitutionnel ;

Le Conseil des Ministres entendu,

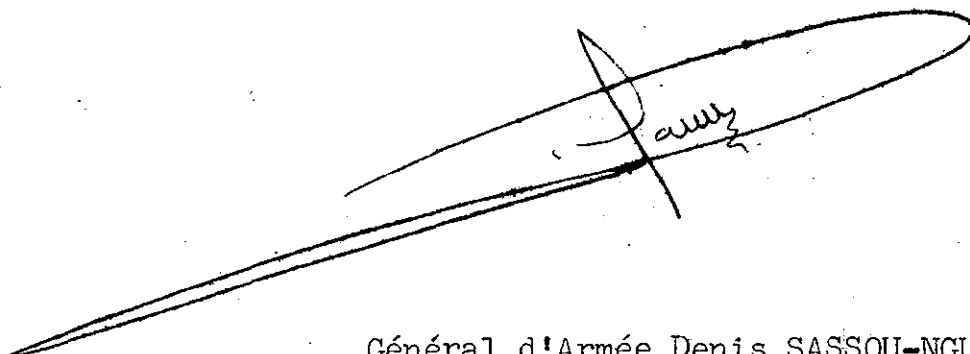
ORDONNE :

Article 1er. L'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo acquiert le statut de société anonyme de droit congolais.

Article 2. A l'occasion de l'augmentation de capital envisagée par le Protocole d'Accord signé en date du 6 Janvier 1990 entre la République Populaire du Congo et la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine, les statuts actuels de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo seront modifiés pour refléter les accords contenus dans le Protocole d'Accord précité.

Article 3. La présente Ordonnance sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 31 Mars 1990

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke crossing it. The name 'SASSOU' is faintly visible within the signature.

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-